



Une période de programmation européenne a débuté depuis 2021 et va s'achever fin 2027. Des orientations ont été fixées par la Commission européenne comme l'accompagnement à la transformation numérique, la lutte contre le réchauffement climatique, le renforcement de la citoyenneté européenne, de la dimension internationale et l'inclusion de publics éloignés des mobilités. Ces nouvelles orientations se traduisent par des nouveautés dans les différents appels à candidatures. Dans le cadre du programme Erasmus, deux volets de mobilité sont possibles : **les mobilités d'enseignement et les mobilités de formation**. Les mobilités d'enseignement sont organisées en deux appels à candidatures couvrant l'année 2026/2027. Les mobilités de formation sont attribuées tout au long de l'année universitaire. Il n'y a pas d'appel à candidatures dédié.

En ce qui concerne les mobilités d'enseignement, les règles suivantes sont à prendre en compte :

- La mise en place d'un taux de prise en charge pour les frais de déplacement avec **un mode de transport écoresponsable** (pas aérien) et la compensation via des indemnités journalières suite à un allongement de la durée du déplacement en cas d'utilisation d'un mode de transport écoresponsable.
- La possibilité (dans la limite des budgets disponibles) d'effectuer une mobilité vers les pays partenaires (hors UE dont le Royaume-Uni) dans le cadre d'un accord bilatéral actif et d'une coopération impliquant des échanges d'étudiants.
- La possibilité de réaliser une mobilité de façon virtuelle.
- Les mobilités à des fins de recherche ne sont pas éligibles.

I - DESCRIPTIONS DES DISPOSITIFS

1/ MOBILITÉS D'ENSEIGNEMENT (STA)

- **Mobilités d'enseignement**

Les enseignant.e.s peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire. La durée de la mobilité peut varier **entre 2 jours et 2 mois (8h d'enseignement au minimum par semaine)**. Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire. La durée de la mobilité financée est d'une semaine. Les mobilités d'enseignement ne sont pas destinées à financer des séjours de recherche. **Un accord bilatéral Erasmus+ est obligatoire.**

- **Mobilités des salariés d'entreprises étrangères**

La mobilité d'enseignement est aussi ouverte au personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français pour des missions d'enseignement, sur **une durée de 2 jours à 2 mois (8 heures d'enseignement au minimum par semaine)**. *Un exemple : Le DRH d'une entreprise européenne vient dispenser un cours sur la gestion des ressources humaines dans un établissement d'enseignement supérieur français.*

- **Mobilités combinées : enseignement/formation**

Il est possible d'associer sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation, il s'agira d'une **mobilité combinée (STA et STT)** pour laquelle il devra y avoir 4h minimum d'enseignement ainsi qu'un programme de formation prévisionnel. *Attention : les visites de partenaires ainsi que les conférences ne sont pas éligibles dans le cadre de la mobilité d'enseignement et de formation.*

2/ MOBILITÉS DE FORMATION (STT)

Ce dispositif permet aux collègues de l'Université de Lille d'effectuer une semaine de formation dans une université européenne dans le cadre de formations organisées ou de "job shadowing". L'essentiel des offres de "Staff Week" est publiée au fil de l'eau sur la plateforme IMOTION : <http://staffmobility.eu/>

II - RÈGLES DE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ (STA ET STT)

Le soutien financier est un forfait global attribué pour couvrir les frais de déplacement et de séjour.

Frais de déplacement

Ces frais sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination. La Commission européenne a mis en place un calculateur de distance accessible sur le lien suivant :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Distance km	Taux	Taux avec mode de transport écoresponsable
0-99 km	28 €	56 €
100-499 km	211 €	285 €
500-1999 km	309 €	417€
2000-2999 km	395 €	535 €
3000-3999 km	580 €	785 €
4000-7999 km	1188 €	1188 €
Plus de 8000 km	1735 €	1735 €

Seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul de la distance.

Important : le personnel qui opte pour un moyen de transport écoresponsable recevra jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant.

Indemnités de séjour

Groupe de pays	Pays de destination	Bourse par jour (jusqu'au 14ème jour)
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. Hors UE (région 13) : Suisse, Royaume-Uni, Îles Féroé. Hors UE (région 14) : Andorre, Vatican, Monaco, Saint Marin.	150 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	116 €

Prise en charge

Le missionnaire bénéficiera d'une enveloppe financière comprenant les frais de déplacement et les indemnités de séjour définies ci-dessus. Le missionnaire se chargera de réserver ses billets de transport.

Les missionnaires peuvent bénéficier d'une avance (70% maximum du montant de l'enveloppe) qui sera versée avant le début de la mission. **Le solde sera versé au retour de la mission sur présentation des documents de mobilité Erasmus et des pièces comptables originales et justificatives (les boarding passes, les factures d'hébergement et les tickets de train/bus doivent impérativement être remis à la DIMI).** Au retour de la mission, si les frais engagés sont supérieurs au forfait accordé, le remboursement pourra être effectué sur présentation de factures (frais repas, tickets de métro, bus etc ...) à condition que les dépenses soient recevables et en fonction des disponibilités budgétaires. Il est donc impératif de conserver tous les tickets.

En cas d'annulation de la mission, les missionnaires devront rembourser l'avance perçue. Ces dispositions concernent, à la fois, les mobilités d'enseignement et de formation.

III - PROCÉDURES DE CANDIDATURE ET SÉLECTION

1/ MOBILITÉS D'ENSEIGNEMENT

Il y a deux appels à candidatures par an : septembre et janvier pour couvrir les deux semestres académiques. Il est demandé à chaque Faculté (Vice-Doyens, Vice-Doyennes RI et Responsables RI) d'assurer la diffusion de l'information sur le dispositif et la procédure ainsi que d'effectuer une pré-sélection des mobilités, au moyen de ses documents propres.

Calendrier et étapes du 1^{er} appel à candidatures (qui couvre la période suivante : du 01/09/2026 au 28/02/2027)

- **Septembre 2026: Envoi de l'appel à candidatures aux Vice-Doyens/Vice-Doyennes RI et aux Responsables RI dans les composantes.**
- **09/10/2026** : Date limite pour la remontée des demandes prévisionnelles par Faculté via les tableaux excel comportant, **par ordre de priorité**, le nom des collègues souhaitant effectuer une mobilité, la période, la durée, le nom de l'Université d'accueil et les informations relatives au projet de mobilité. Les tableaux doivent être signés par le Directeur de composante ou le Vice-Doyen/Vice-Doyenne RI. Les tableaux doivent être adressés à international_staff@univ-lille.fr
- **Mi-octobre 2026** : Commission RI pour évaluer les candidatures et sélectionner les mobilités en fonction des financements disponibles. Informations aux Facultés sur les mobilités sélectionnées.

Calendrier et étapes du 2nd appel à candidatures (qui couvre la période suivante : du 01/03/2027 au 31/07/2027) :

- **Janvier 2027: Envoi de l'appel à candidatures aux Vice-Doyens/Vice-Doyennes RI et aux Responsables RI dans les composantes.**
- **12/02/2027** : Date limite pour la remontée des demandes prévisionnelles par Faculté via les tableaux excel comportant, **par ordre de priorité**, le nom des collègues souhaitant effectuer une mobilité, la période, la durée, le nom de l'Université d'accueil et les informations relatives au projet de mobilité. Les tableaux doivent être signés par le Directeur de composante ou le Vice-Doyen/Vice-Doyenne RI. Les tableaux doivent être adressés à international_staff@univ-lille.fr
- **Début mars 2027** : Commission RI pour évaluer les candidatures et sélectionner les mobilités en fonction des financements disponibles. Informations aux Facultés sur les mobilités sélectionnées.

2/ MOBILITÉS DE FORMATION

Etant donné le nombre probablement insuffisant de mobilités octroyé par la Commission européenne pour l'année 2026/2027, **la priorité sera donnée aux collègues n'ayant jamais bénéficié du dispositif**. Les demandes de formation pour suivre des cours d'anglais seront orientées vers le dispositif "Immersion au Royaume-Uni" (voir ENT – RH – Offre de formation – rubrique International).

IV – VALORISATION : LABEL INTERNATIONAL POUR LES PERSONNELS

Depuis 2023, l'Université de Lille a lancé un Label international pour les personnels. Ce Label permet de valoriser l'investissement des collègues administratifs dans l'internationalisation de l'Université de Lille.

Pour l'obtenir, il faut remplir deux critères selon le niveau choisi :

- **Niveau 1 : 1/ Suivre avec assiduité des cours de langue étrangère** (y compris des cours de Français Langue Etrangère ou Langue des signes française), à l'Université de Lille ou auprès d'un organisme extérieur, dans le cadre du plan de formation de l'université. L'agent devra pouvoir attester d'un minimum de 60h de stage de langue réalisées sur 2 années universitaires (stages conversationnels, ateliers d'écritures, formations individuelles). Il est possible d'attester le niveau de langue (minimum B2) par une certification reconnue.

ET

2/ **Suivre et valider le module de formation** « Approche interculturelle dans l'approche des publics internationaux » proposée dans le plan de formation de la DGDRH (niveau 1).

- **Niveau 2 : 1/ Participer à une Semaine de formation** ailleurs qu'en France (de type Staff Weeks Erasmus+ ou immersion linguistique au Kent).

ET

2/ **Suivre et valider en autoformation le module** sur l'Europe de France Education International (<https://www.ih2ef.gouv.fr/nouveau-module-de-formation-europe>) : les jalons de l'histoire de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les enjeux de la participation des établissements français aux différents programmes européens ; les priorités des deux principaux programmes dédiés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Erasmus+ et Horizon Europe).

V - INFORMATION ET CONTACT :

Pour toute question sur les mobilités Erasmus STA et STT : international_staff@univ-lille.fr

Pour toute question sur le Label international : label-personnels@univ-lille.fr et sur <https://ent.univ-lille.fr/relations-humaines/formation-des-personnels/offre-de-formation-des-personnels/international>